

**REUNION du Comité Local d'Information et de
Concertation (CLIC) de l'établissement POLYREY
pour le
Plan de Prévention des Risques Technologiques
(PPRT)**

**COMPTE RENDU DE REUNION CLIC
à Bergerac (24) - POLYREY
Vendredi 30 Janvier 2009
9h30 - 11h00**



Technopole Izarbel – 64210 BIDART
Tel : 05.59.43.84.60 – Mail : contact@geociam.com

Dans le cadre du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) sur les risques technologiques de l'établissement POLYREY à Baneuil, des réunions doivent être mises en place. L'objectif de ces réunions est de créer un cadre d'échange et d'informations entre les différents membres des collèges du CLIC sur des actions menées par les exploitants des installations classées, sous le contrôle des pouvoirs publics, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs que peuvent présenter les installations. Il s'agit ici de la troisième réunion.

Liste des participants

Jean-Paul MINGASSON :	Président du CLIC
Anne LAUBIES :	Sous Préfet de Bergerac
Frédéric SAENZ :	Préfecture SIDPC
Michel ROBQUIN :	Sous - Préfecture
Hubert VIGOUROUX :	DRIRE – Responsable pôle risques
Céline FANZY :	DRIRE – Inspecteur des installations classées
Cyril BERNADE :	DRIRE – Subdivision de la Dordogne
Danièle VIALATTE :	DDE – SSRE
Claude PEIGNON :	DDE– Responsable SSRE
Matthieu FAURE :	SDIS 24 - Chef de CSP Bergerac
Daniel GARRIGUE :	Député de Dordogne
Michel BOURGEOIS :	CG 24 – Conseiller général de Sigoulès
Michel HUN :	Mairie de Lalinde – 1 ^{er} adjoint
Jacques MANDON :	Mairie de Lalinde – Conseiller municipal
Guy RAIMBAULT :	Mairie de Lalinde – Conseiller municipal
Guy CAVAILLE :	Mairie de Lalinde – Conseiller municipal
Alain BAPTISTE :	Mairie de Couze-Saint-Front - Conseiller municipal
Michel CAUPIN :	Mairie de Couze-Saint-Front – Conseiller municipal
Jean-Louis ANDRE :	POLYREY - Directeur
Fabien FORTUNE :	POLYREY - Responsable sécurité environnement
Jean-Marc PILO :	POLYREY – Salarié
Laurent CADIOU :	POLYREY – Salarié
Christophe BOUCARD :	POLYREY – Salarié

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu CLIC précédent
- Bilan 2008 du site : évènements marquants (actualité, incidents, SGS, etc) et actions pour la prévention des risques
- Présentation du projet PPRT – Avis officiel du CLIC
- Suite de la procédure, calendrier prévisionnel
- Renouvellement du CLIC

Documents associés

- Annexe 1 : Bilan 2008 du site : évènements marquants (actualité, incidents, SGS, etc) et actions pour la prévention des risques
- Annexe 2 : Présentation du projet PPRT par la DRIRE
- Annexe 3 : Présentation du projet PPRT par la DDE
- Annexe 4 : Calendrier prévisionnel

9h30 – Début de la réunion

Le 30 Janvier 2009 à 9h30, Monsieur **Jean-Paul MINGASSON**, Président du CLIC, ouvre la réunion du CLIC. Il souligne l'importance de cette réunion puisqu'il s'agit là de se prononcer formellement sur le projet de PPRT. Il précise que le PPRT arrive au terme d'un long processus de presque deux ans, qui a fait l'objet de travaux itératifs importants entre les services en charge de ce dossier et les instances de consultations. Monsieur MINGASSON expose alors l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu CLIC précédent

M. Jean-Paul MINGASSON :

Précisant que le compte rendu précédent est disponible sur Internet (www.risques.aquitaine.gouv.fr), il s'adresse aux participants de la réunion et leur demande si des observations sont relevées.

Aucune observation n'est exprimée, **le compte rendu précédent est adopté.**

Bilan 2008 du site : évènements marquants (actualité, incidents, SGS, etc) et actions pour la prévention des risques

Monsieur **Jean-Paul MINGASSON** souligne que ce point-là fait partie d'une procédure habituelle suivant laquelle le CLIC est informé, une fois par an, de ce qui s'est passé sur le site de POLYREY durant l'année écoulée.

Il laisse alors la parole au directeur de l'usine, Monsieur **Jean-Louis ANDRE**, chargé de présenter l'exposé de POLYREY lors de cette réunion en compagnie de Monsieur **Fabien FORTUNE**, responsable du service sécurité environnement. La présentation est jointe en annexe 1.

- **Activités et faits marquants en 2008**

Le chiffre d'affaires de l'usine POLYREY de Couze-Saint-Front a été de 102 millions d'euros en 2008.

La production de stratifiés décoratifs a été de 12.6 millions de m², soit un peu moins que l'année précédente.

Les faits marquants de l'année 2008 pour POLYREY sont les suivants :

- Août : annonce par ITW, actionnaire de POLYREY, de la possible vente de l'ensemble de ses activités dans le secteur décoratif, correspondant à 17 usines à travers le monde ;
- Octobre : arrivée de Gilles RABOT, nouveau président de POLYREY, basé à Couze-Saint-Front, renforçant ainsi l'importance du site de Couze-Saint-Front en tant que centre vital pour l'entreprise POLYREY ;
- Décembre : annonce du rapatriement de la saisie des commandes clients pour l'ensemble de POLYREY à Couze-Saint-Front (9 postes créés) ;
- Janvier : annonce de l'investissement dans un bâtiment administratif à Couze-Saint-Front (coût estimé 1 M€), regroupant tous les services administratifs et les services liés à la saisie de commandes.

Un ralentissement de l'activité est observé. Cependant des projets de renforcement du site sont prévus.

➤ **Actions réalisées pour la sécurité en 2008**

Les différentes réalisations sont présentées :

L'ensemble des investissements sécurité/environnement sur l'année 2008 se porte à près de 86 000 €.

➤ **Bilan SGS (Système de Gestion de la Sécurité)**

Cette partie reprend l'ensemble des chapitres du SGS référencé dans l'arrêté du 10 Mai 2000 :

- Organisation et formations « Evaluation des risques »
- Maîtrise d'exploitation
- Gestion des modifications
- Gestion des situations d'urgences
- Gestion du retour d'expérience
- Contrôle du SGS

➤ **Démarche MMR (Mesure de Maîtrise des Risques)**

Aujourd'hui, les actions sont menées sur les MMR liées aux deux phénomènes dangereux les plus importants :

- Toxique avec éclatement du réacteur R4, dont la zone de danger est de 350 mètres centrée autour du réacteur R4 ;
- Incendie du magasin HPL, dont le flux thermique sort des limites de propriétés du site.

Des actions sont également menées sur les réservoirs aériens de matières premières.

Commentaires

M. Jean-Paul MINGASSON :

Concernant le GIE, il s'interroge sur son objet social.

M. Jean-Louis ANDRE :

explique qu'à l'origine, le GIE a été créé par cinq grandes entreprises de la région, dont POLYREY. Il précise que son but est d'accompagner les sous-traitants qui n'ont pas les moyens d'avoir une approche sécurité formalisée quand ils interviennent sur des sites à risques. Il souligne qu'il s'agit d'une garantie pour leurs sous-traitants, intervenant dans l'usine (assistance à la préparation des plans de préventions, formation nécessaire sur les aspects sécurité...)

M. Jean-Paul MINGASSON :

demande en quoi consiste l'audit de la DRIRE du 13 Novembre 2008 évoqué dans la partie « Contrôle du SGS » de l'exposé.

M. Hubert VIGOUROUX :

explique qu'il s'agit d'une inspection qui porte sur le système de gestion de la sécurité. Et il précise qu'en 2008, cette inspection était principalement axée sur la bonne mise en place des mesures de maîtrise du risque dont la DRIRE a tenu compte en particulier pour le PPRT. Il ajoute que le but de cette inspection était de voir sur le terrain si le SGS était bien en place, si les mesures de maîtrise du risque existent et sont efficaces.

M. Jean-Paul MINGASSON :

Souhaitant revenir sur la solution envisagée pour maîtriser le risque sur le réacteur R4, à savoir le doublement des sondes, demande à quel horizon est envisagée la mise place de ces sondes.

M. Fabien FORTUNE :

explique que c'est dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire du 11 Décembre 2007 fixant des mesures de réduction des risques. Des propositions de mesures supplémentaires doivent être faites à l'inspection.

M. Jean-Louis ANDRE :

précise que si la solution (doublement des sondes) est validée techniquement avec les autorités compétentes, elle sera mise en place dans l'année.

M. Jean-Marc PILOT :

Faisant remarquer la présence d'un stockage de bouteilles de gaz à proximité du stockage de masse, il souhaite savoir si l'évaluation des risques tient compte de ce stockage important.

M. Fabien FORTUNE :

confirme que l'étude de dangers tient compte des effets dominos possibles. Il précise qu'il n'y a pas d'effets dominos majorants sur l'ensemble du site dus à ce stockage.

M. Jean-Marc PILOT :

acquiesce mais fait savoir son inquiétude au sujet des bouteilles de gaz en nombre important, entre 50 et 100, et situées à quelques mètres du stockage de masse.

M. Jean-Louis ANDRE :

Souligne que tout ceci a fait l'objet d'une étude, et précise que cela n'aggraverait pas un incident quelconque sur le magasin. Il ajoute que ces bouteilles de gaz sont en nombre moindre et qu'elles sont éloignées du magasin et non à proximité. Il précise qu'elles servent pour le chariot élévateur.

M. Jean-Paul MINGASSON :

Reprenant la parole, remercie l'exploitant pour son exposé convaincant quant au suivi des situations à risques et des mesures de préventions prises sur le site. Il clôt ce point de l'ordre du jour et ouvre le suivant.

Présentation du projet PPRT – Avis officiel du CLIC

Le projet PPRT concerne les deux services de l'Etat, la DDE et la DRIRE. Dans un premier temps, Monsieur **Hubert VIGOUROUX** prend la parole afin de revenir rapidement sur la première partie de l'histoire PPRT, qui était un travail de réduction des risques à la source.

Bien que cette réunion CLIC soit la dernière consacrée principalement au PPRT, il tient à souligner que le CLIC a vocation à perdurer car les exploitants d'établissements SEVESO devront, une fois par an, présenter devant le CLIC l'essentiel de ce qui a pu concerner leur site et notamment les efforts faits en matière de réduction du risque.

Monsieur VIGOUROUX débute ensuite sa présentation jointe en annexe 2.

D'un point de vue chronologique, voici quelques dates clés de ce projet :

- Le CLIC a été mis en place par l'arrêté du 8 Août 2006. Sa validité est de 3 ans.
Son renouvellement doit donc être effectué en 2009 ;
- Le PPRT a été prescrit le 28 Septembre 2007. C'était le premier PPRT prescrit en Aquitaine. L'approbation doit normalement se faire sous 18 mois Ce délai étant juste à tenir, un arrêté préfectoral de prolongation est à prévoir ;
- Trois réunions CLIC se sont déroulées :
 - 22/09/2006 : information préalable, démarche ;
 - 02/02/2007 : périmètre d'étude, projet d'arrêté préfectoral de prescription du PPRT, modalités de concertations et d'associations ;
 - 30/01/2009 : avis officiel du CLIC sur ce projet de PPRT.
- Réunions du groupe de travail:
 - 14/09/2007 ;
 - 28/03/2008.
- Réunion publique :
 - 30/05/2008 : Projet de zonage et règlement

Madame **Danièle VIALATTE** vient présenter le projet de zonage et de règlement à partir de l'analyse des enjeux. La présentation est jointe en annexe 3.

➤ **Analyse des enjeux**

La DDE recensé tous les enjeux présents dans le périmètre d'étude. Il y a ainsi : l'habitat diffus composé d'une trentaine de maisons dans le Nord de la zone, la rivière, le canal, la RD 660, la voie de chemin de fer, l'habitat isolé à l'Est de l'usine et au Sud, et l'ancienne gare drainant des manifestations sportives.

➤ **Superposition aléas/enjeux**

La terminologie des niveaux d'aléas (faible, moyen, fort, très fort) sert à déterminer le zonage réglementaire à partir d'une grille d'étude nationale.

➤ **Zonage réglementaire et projet de règlement**

La carte de zonage réglementaire et le projet de règlement sont présentés.

Commentaires

M. Michel HUN :

Faisant référence à un citoyen ayant fait une demande d'extension de garage dans la zone bleue foncée, il souhaite savoir si cette personne a le droit de réaliser son projet.

Mme Danièle VIALATTE :

Précise qu'aujourd'hui, le PPRT n'est pas encore approuvé. Cependant, elle signale qu'au titre du code de l'urbanisme, l'article R 111-2 stipule qu'à partir du moment où le risque est connu, au moment de l'instruction, toute personne est obligée d'en tenir compte. Donc, même si le document présenté aujourd'hui n'est que provisoire, l'Etat a connaissance du risque et est obligé d'en tenir compte dans l'autorisation d'urbanisme.

M. Jacques MANDON :

Au niveau du financement, il souhaite savoir comment cela se passera au sujet de toutes les obligations, les créations de locaux de confinements, les poses de doubles vitrages. Il demande si ce financement sera à la charge de chaque propriétaire ou si des aides seront perçues pour la réalisation de ces protections.

M. Hubert VIGOUROUX :

En ce qui concerne les mesures prescrites pour le bâti, il explique qu'il existe un crédit d'impôts de 15 % à ce jour. Pour les mesures recommandées, c'est à la charge des propriétaires. Il précise qu'il s'agit là de dispositions nationales.

M. Christophe BOUCARD :

demande comment les propriétaires riverains concernés par les mesures obligatoires seront tenus informés.

Mme Danièle VIALATTE :

rappelle qu'il y a eu la réunion publique, et précise également que la DRIRE met à disposition sur le site Internet déjà mentionné tous les documents. Elle ajoute qu'une enquête publique sera réalisée, et qu'après approbation, le document sera disponible en mairie. Elle termine sur le fait que des parutions obligatoires dans la presse informeront le public.

M. Daniel GARRIGUE :

Rejoignant la question de Monsieur BOUCARD, il propose d'adresser un courrier aux personnes concernées plutôt que de mettre en place des affichages et de la publicité.

Mme Anne LAUBIES :

Elle intervient alors pour signifier que cela a déjà été fait au moment de la réunion publique de l'année passée. Elle précise que cela se fera à nouveau dans le cadre de l'enquête publique qui va suivre.

De plus, rappelant que les maires ont compétence sur leur territoire, elle pense qu'il serait intéressant que ces derniers préviennent les gens pour leur signaler que l'enquête publique va démarrer, tout ceci entrant dans le cadre d'une gestion de proximité des collectivités locales.

M. Jean-Marc PILOT :

Rappelant que POLYREY compte investir dans de nouveaux locaux dédiés au secteur de l'administratif, il voudrait savoir si des salles de confinement étaient là aussi en projet, à l'intérieur de ces locaux.

M. Jean-Louis ANDRE :

Tout d'abord, il clarifie le fait que l'entreprise a déjà tenu compte de ce plan pour l'implantation du bâtiment, puisque celui-ci se situe dans la zone au risque identifié le plus faible, à l'entrée de l'usine. Ensuite, il confirme que l'entreprise tiendra compte de ces préconisations en faisant en sorte que les salles de réunion prévues puissent répondre à ces obligations.

M. Jean-Paul MINGASSON :

Satisfait de la réponse, il passe au point suivant qui est l'approbation de ce projet de règlement et de plan de zonage . Aucun avis défavorable ni remarques ne sont formulés, **le CLIC approuve ce projet de PPRT**. Il expose alors le point de l'ordre du jour suivant.

Suite de la procédure, calendrier prévisionnel

Monsieur **Hubert VIGOUROUX** présente le calendrier prévisionnel du PPRT de POLYREY. Le planning est fourni en annexe 4.

Il rappelle que le PPRT approuvé vaut servitude d'utilité publique au titre du code de l'urbanisme L 515-23.

Au-delà, commencera la mise en œuvre effective au titre du code de l'urbanisme.

Il est à noter que le délai est de 3 mois pour annexer le PPRT au PLU. Si cela n'est pas réalisé par les maires au bout d'un an, le Préfet constate cette situation et le fait d'office. Jusqu'à l'approbation du PPRT, les documents (comptes rendus du CLIC, documents préparatoires au PPRT) sont disponibles sur le site Internet suivant : <http://www.risques.aquitaine.gouv.fr>

De plus, les maires vont recevoir le document complet du projet et devront le mettre à disposition du public.

Le commissaire enquêteur va aussi lui-même mettre à disposition les documents pendant le seul mois de l'enquête publique.

Il organisera peut-être également des rencontres avec des personnes, voire même une nouvelle réunion publique s'il l'estime nécessaire.

Renouvellement du CLIC

M. Frédéric SAENZ :

prend la parole pour expliquer qu'une modification a été apportée à l'arrêté de composition du CLIC. En effet, les représentants des communes de Couze-Saint-Front et de Lalinde ont changé à la suite des élections municipales de Mars 2008. Il précise qu'il faudra procéder au renouvellement du CLIC en Août 2009, mais fait remarquer que les mandats des membres sont renouvelables. Donc les membres du CLIC seront repris en l'état, à l'exception des personnes ayant changé de fonction.

M. Jean-Paul MINGASSON :

ajoute que sauf si une personne demande à ne pas être renouvelée, les membres seront donc reconduits.

Conclusion

Monsieur **Jean-Paul MINGASSON** tient à remercier les membres du CLIC de l'intérêt qu'ils ont porté, les uns et les autres, à ces travaux. Il les remercie d'autant plus qu'il s'agissait là de la première procédure d'approbation d'un PPRT en Aquitaine.

Il rappelle que la prochaine réunion aura lieu dans un an.

Il remercie à nouveau tout le monde, puis il lève la séance.

10h45 – Clôture de la réunion

REUNION DU C.L.I.C. POLYREY 30 janvier 2009

Bilan 2008

Sommaire

- Activités et faits marquants 2008
- Actions réalisées pour la sécurité
- Bilan SGS
- Démarche MMR
- Mention des décisions individuelles

Activités et faits marquants 2008

- Chiffre d'affaires Couze : 102 M€
- Production : 12.6 Mm2 de stratifiés
- Août : Annonce par notre actionnaire ITW de la possible vente de l'ensemble de ses activités dans le secteur décoratif.
- Octobre : Arrivée de Gilles RABOT , nouveau président de Polyrey , basé à Couze
- Décembre : Annonce du rapatriement de la saisie des commandes pour l'ensemble de Polyrey à Couze (9 postes créés)
- Janvier : Annonce de l'investissement dans un bâtiment administratif à Couze (coût estimé 1 M€)

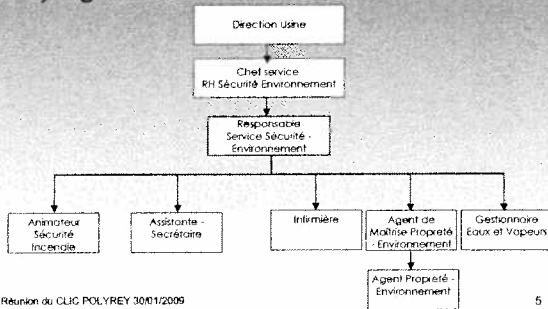
Réalisations 2008

Actions	Montant en k€
Nouvelle supervision du réacteur de synthèse des résines phénoliques (R4)	20
Paratonnerre	25
Zone sécurité en cas de déversement compteur phénol	14
Mise en place évier de respiration et déflecteur de trop plein sur stockages matière lere	7
Autres: démarche ISO 14000, audit sécurité, test chaîne sécurité R4....	20
TOTAL	86

Bilan SGS

polyréy

1) Organisation et formations



Réunion du CLIC POLYREY 30/01/2009

5

1) Organisation et formations

Politique:

Formations (2008):

- Internes
 - 12 formations sécurité et risque majeur (87 personnes)
 - 93 accueils sécurité,
 - 123 personnes formées manipulation extincteur, RIA

Accueil Entreprises Extérieures par le GIE

- Sécurité: 83 personnes pour 27 entreprises
 - SEVESO: 23 personnes pour 6 entreprises
- Tenu du CHSCT élargi aux EE le 25 nov 2008.

Réunion du CLIC POLYREY 30/01/2009

6

2) Évaluation des risques

- Complément à l'Étude Des Dangers
 - 2 mai 2007
- Révision de l'Étude Des Dangers
 - Mai 2012

3) Maîtrise d'exploitation

- Un test complet de l'ensemble de la chaîne de sécurité du R4 est effectué après chaque arrêt de l'installation.

Réunion du CLIC POLYREY 30/01/2009

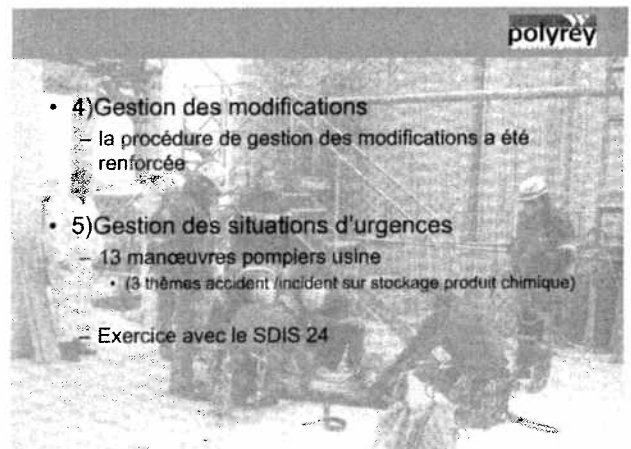
7

4) Gestion des modifications

- la procédure de gestion des modifications a été renforcée

5) Gestion des situations d'urgences

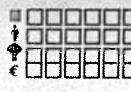
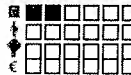
- 13 manœuvres pompiers usine
 - (3 thèmes accident / incident sur stockage produit chimique)
- Exercice avec le SDIS 24



• 6) Gestion du retour d'expérience

- TF: 25.9
- TG: 0.27
- PS:41
- CRAI: 53 dont 3 sur EIPS et 2 sur l'environnement
 - Écart entre la mesure de vide des 2 sondes de pression=>changement sondes
 - Mesure de température non homogène dans le réacteur de synthèse=> changement sondes
 - Réacteur vide et hors cycle de fabrication, une application de la supervision a déclenché l'envoi d'acide lactique.

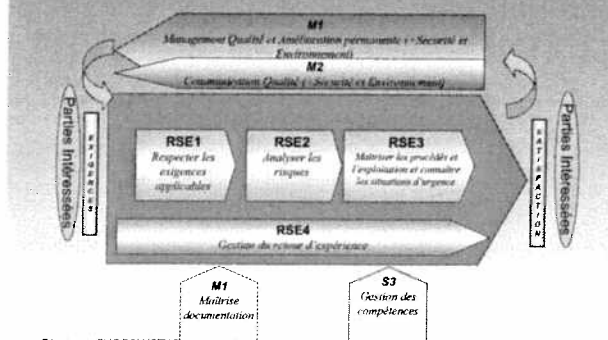
• 6) Gestion du retour d'expérience.

Description	Conclusions / Actions correctives
Fev 08-Polluion eau de surface 	Renversement accidentel de colorant noir dans un atelier Mise en place absorbant Une partie a rejoint le réseau d'eau pluviale (fermeture bassin de rétention) =>modification mode opératoire
Sept 08-rejet COV 	Suite à une panne électrique l'incinérateur COV a été arrêté 48H Environ 0.8% du volume total de COV traité annuellement n'a pu être incinéré (2.8t) =>programme préventif

• 7)Contrôle du SGS

- 1 audit interne 30 septembre 2008
- 1audit DRIRE 13 novembre 2008
- Revue de direction 19 septembre 2008

Cartographie Générale SGSE



polyréy

Démarche MMR

	E 1.0E-05	D 1.0E-04	C 1.0E-03	B 1.0E-02	A
Désastreux	MMR rang 2 Touque Accélération du Réacteur RH	NON	NON	NON	NON
Catastrophique	MMR rang 1 Touque de ou de rupture RH	MMR rang 2	NON	NON	NON
Important	MMR rang 1 Touque épandage en dehors des cuvettes de réaction Thermique épandage en dehors des cuvettes de réaction	MMR rang 1	MMR rang 2	NON	NON
Sérieux			MMR rang 1	MMR rang 2 Incendie réacteur HPL	NON
Modéré	Suppression Accélération du réacteur RH			Explosion (possibilité) Tare RLS	MMR rang 1

polyréy

Démarche MMR

Solutions envisagées:

- Réacteur de synthèse des résines phénoliques
 - Doubler les sondes avec indépendance vis-à-vis de l'automate
- Stock de masse
 - Prise en compte des Barrières Humaines de Sécurité,
 - Étude en cours sur diminution conséquences (solution type rideau d'eau).
- Réservoirs aériens
 - Événements et déflecteurs fait en 2008, pas de solutions efficaces pour installations existantes.

Réunion du CLIC POLYREY 30/01/2009 14

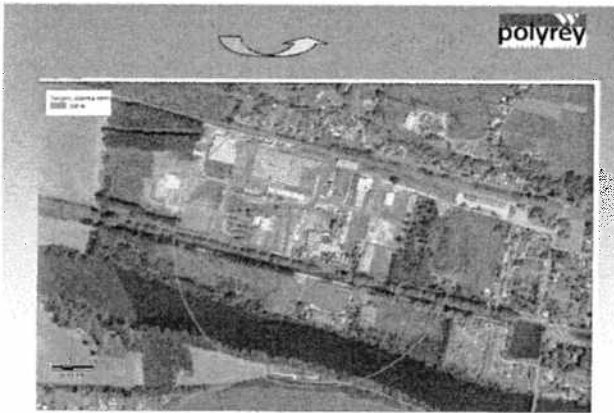
polyréy

Mention des décisions individuelles dont l'autorisation a fait l'objet

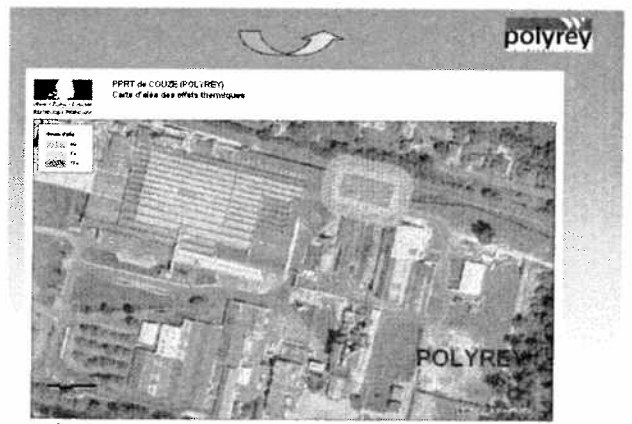
- APC du 11 décembre 2007 fixant des mesures de réduction des risques.

polyréy

Merci de votre attention




Réunion du CLIC POLYREY 30/01/2009



PPRT de COUZE (POLYREY)
Etat d'usage des effets techniques

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES



PPRT de Polyrey

DRIRE
NORMES

PPRT DE POLYREY à Baneuil (24)

REUNION du CLIC

du 30 janvier 2009

Polyrey réunion CLIC du 30 janvier 2009

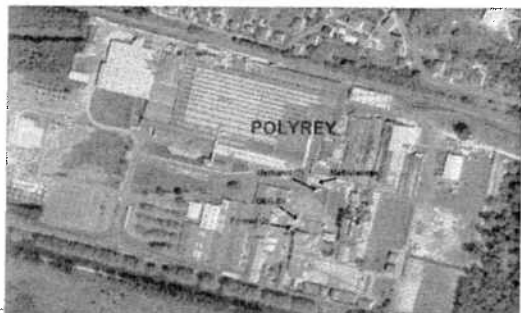
POLYREY: établissement SEVESO

- Établissement classé SEVESO AS (avec servitude) pour le stockage et l'emploi de produits toxiques.
 - Quantité maximale de produits toxiques autorisée : 600 t pour un seuil SEVESO de 200 t
 - Produits concernés: formol, phénol, résines phénoliques
 - nota: ces produits sont également inflammables
- D'autres produits « dangereux » sont présents sur le site, en quantité moindre que les seuils SEVESO:
 - Méthanol, méthylamine: produits inflammables

Présent pour l'avenir
 Polyrey réunion CLIC du 30 janvier 2009

Polyrey réunion CLIC du 30 janvier 2009

POLYREY: positionnement des potentiels de dangers



Présent pour l'avenir
 Polyrey réunion CLIC du 30 janvier 2009

Polyrey réunion CLIC du 30 janvier 2009

POLYREY: actions de la DRIRE

- Examen de l'étude de dangers mise à jour de l'établissement pour:
 - Identifier et réduire les potentiels de dangers
 - analyser les risques générés par l'ensemble des installations (détermination de la gravité de l'accident et de sa probabilité)
 - réduire le risque à la source par la mise en place de mesures d'amélioration de la sécurité avec priorisation des actions (cf présentation de l'exploitant pour les mesures)
 - apprécier le niveau de risque résiduel selon les critères nationaux du Ministère
 - ⇒ Démarche engagée en octobre 2001 et soignée en décembre 2007

Présent pour l'avenir
 Polyrey réunion CLIC du 30 janvier 2009

Polyrey réunion CLIC du 30 janvier 2009

POLYREY: grille d'appréciation des risques

		Probabilité				
		E	D	C	B	A
Gravité	Désastreux Toxicité : achèvement du réacteur RM	MMR rang 2	NON	NON	NON	NON
	Catastrophique Toxicité : échec de rupture RM	MMR rang 1	NON	NON	NON	NON
	Important Toxicité : épandage en dehors des limites de rétention Thermique : épandage en dehors des limites de rétention	MMR rang 1	MMR rang 1	MMR rang 2	NON	NON
	Sérieux Toxicité : épandage en dehors des limites de rétention			MMR rang 1	MMR rang 2	NON
	Médiocre Surpression accidentelle avant du réacteur RM				Explosion possible des RLS	MMR rang 1

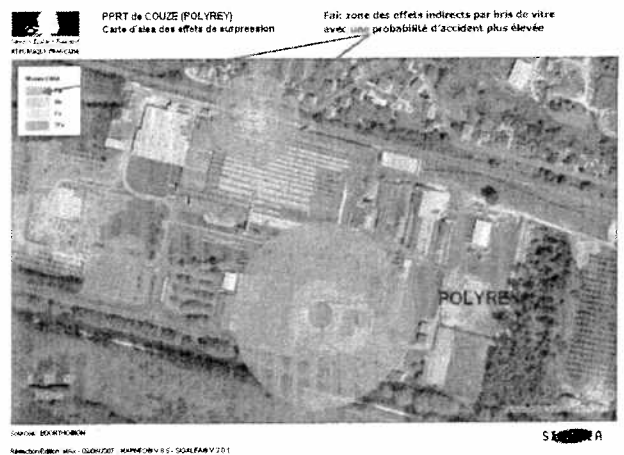
Polyrey réunion CLIC du 30 janvier 2009

POLYREY: actions de la DRIRE



- Identification des aléas technologiques de l'établissement:
 - Identification des accidents présentant des effets débordants du site et qui sont à retenir pour la maîtrise de l'urbanisation en application des règles nationales

N° de l'ID	Description	Prob. initiale	Type d'aléa	Effet toxic. classe	Effet therm. classe	Effet dynamique classe	Effet de choc classe	Classe
1	la rupture d'un des 20 tubes de rupture du réacteur RM	E	rupture	1/2	2/3	2/3	3	rupture
2	explosion du gaz issu du réacteur RM	C	surpression	1/3	1/2	3/3	3/3	rupture
3	explosion du gaz issu du réacteur RM	C	surpression	1/3	1/3	4/3	1/3	rupture
4	explosion du gaz issu du réacteur RM	C	surpression	1/3	1/3	2/3	1/3	rupture
5	explosion du gaz issu du réacteur RM	B	surpression	1	1/3	2/3	1/3	rupture
6	explosion du gaz issu du réacteur RM	B	surpression	1	1/3	2/3	1/3	rupture



Polyrey réunion CLIC du 30 janvier 2009



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

PPRT de Polyrey

PPRT DE POLYREY à Baneuil (24)

REUNION du CLIC

du 30 janvier 2009





PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

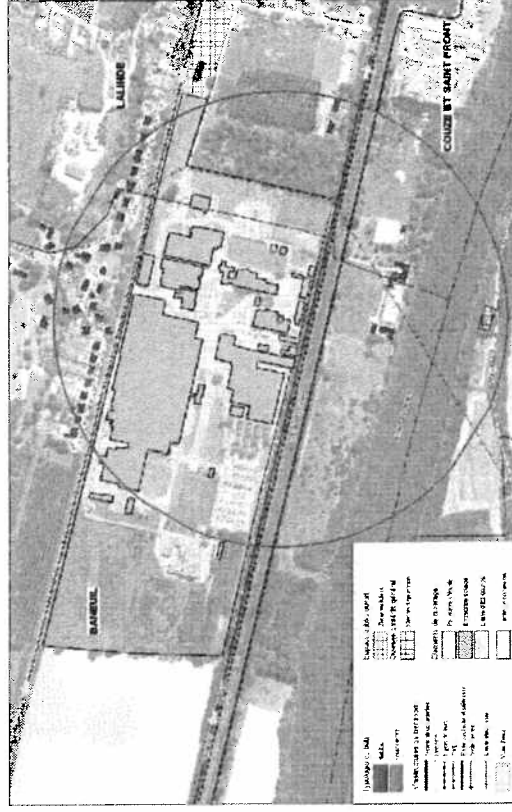
Phases ALEAS / ENJEUX

- 1) Analyse des enjeux**
- 2) Superposition Aléas /Enjeux**
- 3) Zonage réglementaire et projet de règlement**

PPRT
de
Polyrey



CARTE - SYNTHESE DES ENJEUX



PPRT - Société POL YREY

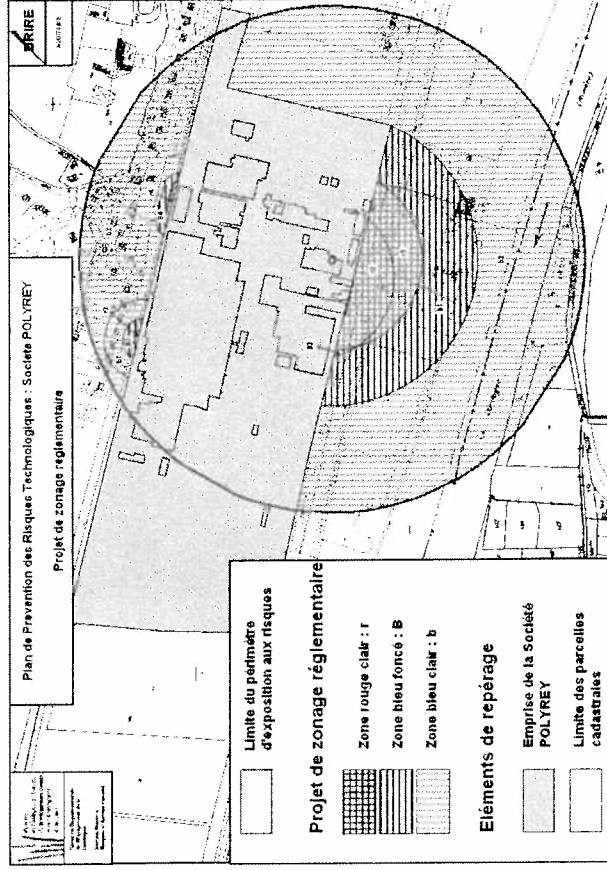
MAPAGE : SA MISE A JOUR EN 2017
L'Etat, 2017



PPRT
de
Polyrey



III - Zonage réglementaire et projet de réglementation





REGLEMENT

Le projet de règlement du PPR de Polyrey :

- ne prévoit pas de mesure **d'expropriation** et **/ou de délaissement** compte tenu qu'aucune habitation ne se situe en zone d'aléa très fort.
- définit **3 zones** : une zone rouge clair **r**, une zone bleu foncé **B** et une zone bleu clair **b**.

L'examen du zonage brut et les discussions stratégiques au sein du CLIC ont conduit à interdire toute construction nouvelle dans le périmètre d'étude.



ZONE ROUGE CLAIR : r

Zone concernée par au moins un niveau d'aléa fort(F) à fort « plus » (F+)

PRINCIPE : INTERDICTION

- aucune nouvelle habitation ou activité dans cette zone.

Seuls sont autorisés :

- ✓ Les constructions ou installations de nature à réduire les effets du risque technologique,
- ✓ Les ouvrages ou infrastructures strictement nécessaires au fonctionnement des services publics,



ZONE ROUGE CLAIR : r



- ✓ Le maintien et développement des activités agricoles(hors logement),
- ✓ Les abris et extensions mesurées des bâtiments existants, à hauteur de 20 m² maximum d'emprise au sol.



ZONE BLEU FONCE: B



Zone concernée par au moins un niveau d'aléa moyen(M) à moyen « plus »(M+)

PRINCIPE : AUTORISATION très limitée

- ✓ Les extensions mesurées des bâtiments existants , dans la limite de 30 % de l'emprise au sol,
- ✓ Les travaux de gestion et d'entretien courants des constructions existantes,
- ✓ Les constructions ou installations de nature à réduire les effets du risque technologique,



ZONE BLEU FONCE: B



- ✓ Les ouvrages ou infrastructures strictement nécessaires au fonctionnement des services publics,
- ✓ Le maintien et développement des activités agricoles(hors logement),
- ✓ Les clôtures,
- ✓ Les affouillements et exhaussements liés à l'activité agricole,
- ✓ La reconstruction en cas de destruction par un sinistre autre que technologique.



ZONE BLEU CLAIR: b



Zone concernée par au moins un niveau d'aléa faible (Fa) ou moyen (M)

PRINCIPE : **AUTORISATION limitée**

- ✓ idem zone bleu foncé B
- ✓ + annexes (hors logement) des habitations existantes
- ✓ piscines



Mesures de protection des populations

1) Mesures sur l'existant

Prescriptions obligatoires:

- Zone r : pas de mesures, absence de construction
- Zone B : création local confinement aménagé délai : 5 ans

Recommandations:

- Zone b: local confinement, vitrages feuilletés, voletsetc



Mesures de protection des populations

2) Mesures sur le futur

Prescriptions obligatoires suivantes:

- création local confinement aménagé
- mise en place de vitrages feuilletés
- renforcement ancrages des ouvertures extérieures
- mise en place volets avec renforcement ancrages de fixation
- renforcement structures des bâtiments (maçonneries, charpente, couverture)



Prescriptions obligatoires sur les usages



Délai : 1 an

- Transports de matières dangereuses: stationnement interdit dans périmètre d'exposition au risque,
- Transports publics: abris bus interdits dans périmètre d'exposition au risque,
- Modes doux (piétons, vélos) : signalisation de danger à mettre en place le long du canal de Lalinde.

SUITE DE LA PROCEDURE

- Constitution du dossier PPRT qui comprend:
 - un rapport de présentation
 - le projet de règlement
 - la carte du zonage
 - les recommandations
 - le bilan de la concertation (avec avis du CLIC)
- Consultation des personnes associées
- Mise à l'enquête publique (1 mois)

